



Collecte sélective

Le contenu de votre poubelle noire ne sera jamais trié mais malheureusement enfoui. En triant vos déchets vous leur offrez une seconde vie.

Bacs jaunes

Liste des déchets collectés dans les bacs jaunes :

- > Boîtes de conserve et canettes,
- > Barquettes en aluminium,
- > Aérosols et bidons de sirop,
- > Briques alimentaires,
- > Boîtes et emballages en cartons,
- > Bouteilles et flacons en plastiques,
- > Journaux, magazines, catalogues, prospectus, papier (*sauf sur Saint-Raphaël*).
- > Emballages en plastique : barquettes, sacs, films plastiques, sachets, pots.



Consignes de tri

- > Il est inutile de laver les emballages avant de les jeter, il suffit simplement de bien les vider.
- > Il est préférable de ne pas déposer vos déchets dans un sac en plastique. Ces sacs gênent la chaîne de tri.
- > Si vous retrouvez un scotch rouge «Refus de tri», votre bac jaune présente des anomalies.

TÉLÉCHARGER

> Guide du tri (.pdf)

> Mémo tri spécial vacanciers (.pdf)

Collectes des communes des Adrets de l'Estérel et Puget sur Argens

Les villes des Adrets de l'Estérel et Puget sur Argens ont délégué leurs compétences collecte, traitement et valorisation à la CAVEM en régie directe.

Jours de collecte

- > Aux Adrets de l'Estérel :
 - Ordures ménagères : le lundi, le mercredi et le vendredi ;
 - Tri (poubelles jaunes) : le mardi et le jeudi ;
 - Encombrants : un jeudi sur deux.

- > À Puget sur Argens :
 - Ordures ménagères : le lundi et le jeudi ;
 - Tri (poubelles jaunes) : le mardi et le vendredi ;
 - Encombrants : tous les mercredis, avec inscription préalable auprès de la Direction de la propreté au 04 94 19 68 52.

Ces deux communes dotent gratuitement les résidents de leurs bacs en fonction du foncier. Veillez à surveiller vos bacs et à les sortir la veille pour le lendemain.

Zoom sur les colonnes enterrées


Les colonnes enterrées présentent de nombreux avantages :

- > Un environnement visuel est agréable et esthétique
- > Une utilisation plus simple et rapide
- > La diminution des nuisances olfactives et sonores
- > La diminution des nuisances produites par les animaux errants
- > Une meilleure intégration paysagère dans l'espace urbain
- > Une meilleure maîtrise des coûts de collecte des déchets ménagers et de tri
- > Une plus grande capacité de stockage et une emprise au sol plus faible (une colonne représente 5,5 bacs de 660 litres)
- > La fréquence de collecte divisée par 3, avec pour conséquent moins de nuisances et un la réduction de l'impact carbone





+ ALLER PLUS LOIN

> Pour plus d'informations sur le tri sélectif, rendez-vous sur smiddev.fr .

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/collecte-des-dechets/collecte-selective-727.html>